



DELIBERATION

**Objet : Convention relative à la création et à la gestion de la passerelle piétons/cycles
avenue Hélène Boucher entre l'Etat, la Métropole et la Commune**

Le 29 septembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 septembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Marie MONTET, Ludovic CEYTE, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Madame Noélia SEGUIN à Muriel SPADA, Madame Leihla KHEBRARA à Monsieur Carl INCORVAIA, Monsieur Niyazi KARA à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Ferat AKBAL, Monsieur Pascal CAMPEGGIA à Monsieur Ludovic CEYTE,

Absents : Messieurs Ludovic MAGALHAES et Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Monsieur le Maire expose que la ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est engagée dans un ambitieux projet visant à améliorer le confort d'usage de ses voiries par tous ses utilisateurs et notamment à favoriser les déplacements en modes doux sur l'ensemble de la commune. Ainsi, à travers un plan pluriannuel, elle entend favoriser la continuité de déplacements en lien avec les communes voisines, mais également permettre de connecter les équipements municipaux structurant accueillant les Andréziens-Bouthéonnais, répartis dans les différents quartiers.

Il annonce que, dans ce cadre, un projet visant à créer une circulation piétonne et cycliste sécurisée sur l'avenue Hélène Boucher, a donc été engagé.

Monsieur le Maire indique que l'avenue Hélène Boucher aura ainsi un tout nouveau profil grâce à des aménagements qui apporteront confort et sécurité aux piétons et aux cyclistes pour un apaisement de ce secteur stratégique, caractérisé par une forte circulation. Ils faciliteront également la connexion entre les zones économiques et résidentielles et transformeront profondément le paysage actuel.

Il explique que les travaux prévoient notamment la création d'un trottoir, accolé à une piste cyclable à double sens, ainsi que l'installation d'un ouvrage permettant d'enjamber la sortie 8b de l'autoroute A72 en toute sécurité. La réalisation de cette passerelle de 5 m de hauteur et des aménagements prévus sur l'avenue Hélène Boucher, s'inscrit dans le cadre du plan vélo de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire indique que, dans ce cadre, une convention de définition de la maîtrise d'ouvrage, de la propriété des ouvrages réalisés et de leur gestion future a été élaborée.

Elle définit les responsabilités des différents acteurs impliqués et précise notamment :

- Les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole procède à la réalisation du projet d'aménagement de la liaison mode doux à Andrézieux-Bouthéon, ainsi que les modalités selon lesquelles l'Etat autorise la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole sur le domaine public de l'Etat ;
- Les limites de domanialité ainsi que les limites de domaines d'exploitation des aménagements réalisés entre l'ETAT (DIR Centre-Est), Saint-Etienne Métropole et la Mairie d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à la réalisation et à la gestion de la passerelle piétons/cycles avenue Hélène Boucher à conclure entre l'Etat, la Métropole et la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 30 septembre 2025

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

